

Saint-Hélen

Conseil municipal. Validation des comptes administratifs

Jeudi, lors du premier conseil municipal de l'année, les comptes administratifs ont été validés à l'unanimité.

Pour l'exercice 2016, compte tenu des excédents 2015, les résultats cumulés dégagent un excédent, pour la section fonctionnement, de 217.613 € et, pour la section investissement, de 97.292 €. À noter, pour cette section, un reste à réaliser en dépenses de 302.270 € (opérations d'équipements) et en recettes de 173.300 € (subventions) à percevoir. 200.000 € de la section fonctionnement seront versés à la section investissement du budget 2017.

« Les comptes administratifs sont relativement bien équilibrés. Les dépenses sont contenues, et les recettes se maintiennent », a précisé le maire, qui poursuit : « Nous n'aurons pas de soucis pour construire le budget 2017. »

Olivier Boixière, élu de l'opposition, a observé que « le résultat est bon, certes, mais le problème est que les

recettes proviennent de la taxe d'habitation, la population étant en augmentation, mais il faut être vigilant sur les infrastructures communales, comme la garderie et la cantine, à la limite des possibilités d'accueil. Des dépenses importantes seront à réaliser pour maintenir et conserver la croissance ».

Achat d'une parcelle. Trois parcelles de terrain séparent les lotissements du Renard Bleu et des Elians. Deux appartiennent déjà à la commune et encadrent la troisième (de 5.650 m²), qui vient d'être proposée par les héritiers de M. Chouin. L'ensemble de trois terrains couvriraient une surface de 16.000 m² environ. L'administration des Domaines, consultée, a indiqué une base de négociation de 10 €/ m² environ. « Cela a du sens de l'acheter, la commune n'ayant pas beaucoup de réserve foncière », a indiqué Olivier Boixière. Les élus ont autorisé le maire à négocier sur cette base.

À suivre